

communication

De: communication
Envoyé: mardi 6 avril 2021 20:05
Objet: Ville Herserange - Info Mail n°323
Pièces jointes: 20-03-2021-attestation-deplacement-couvre-feu.pdf; 2021-03-19-justificatif-de-deplacement-professionnel1(1).pdf; 2021-03-19-justificatif-de-deplacement-professionnel1.pdf; 2021-03-19-justificatif-de-deplacement-scolaire.pdf; falc_19h_-_6h_attestation_de_deplacement_derogatoire.pdf; 20-03-2021-attestation-de-deplacement-mesures-renforcees.pdf

- **COVID-19**

À partir de ce samedi soir et pour 4 semaines, les mesures de freinage déjà en vigueur dans 19 départements seront étendues à tout le territoire métropolitain

Vous trouverez en attaché les attestations dérogatoires

Freiner le virus

DU 3 AVRIL AU 2 MAI
ET PARTOUT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE :

- Couvre-feu à 19h
- Télétravail systématique
- Commerces fermés selon la liste déjà définie
- Pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux
- Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km du domicile sauf motif impérieux

Attention, si vous souhaitez sortir et profiter du soleil ce weekend, c'est pas plus de 6 et sans consommation d'alcool sur la voie publique.

Prenez soin de vous et respectez les mesures sanitaires !



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

[INFORMATION AUX USAGERS]

Rappel pour les sorties de ce week-end :

- Pas plus de 6 sur la voie publique.
- Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.

Les forces de l'ordre seront mobilisées tout au long du week-end pour s'assurer du respect de ces mesures.

- **Vaccination des plus de 75ans à la Résidences Blanche de Castille**

Les 18 résidents de Blanche de Castille âgés de plus de 75 ans qui ont reçu la 1ère dose vaccinale COVID le 6 mars se sont retrouvés le samedi 3 avril pour la 2ème dose vaccinale COVID.



- **IFAS (Institut de Formation d'Aide-Soignants) - MONT SAINT MARTIN**
Portes ouvertes virtuelles le 14/04/2021 de 14h à 16h sur la page facebook : IFAS MSM
<https://www.facebook.com/IFAS-MSM-Groupe-SOS-Sant%C3%A9-348038112938459>



IFAS* de Mont-Saint-Martin - INVITATION

Vous voulez vous orienter vers
un métier qui a du sens ?

Vous voulez en savoir plus
sur le métier d'aide-soignant ?



Connectez-vous
Mercredi 14 avril 2021
de 14h à 16h
sur la page Facebook IFAS MSM
pour un live qui répondra à
toutes vos questions

+ Présentation de la formation et du métier d'aide-soignant

+ Témoignages d'élèves

+ Questions-réponses en direct

Nous espérons voir de nombreuses personnes connectées

*Institut de Formation d'Aide-soignant
www.hopital-montsaintmartin.com/formation/



• **CHENILLES PROCESSIONNAIRES - INFORMATIONS DE PREVENTION ET CONSEILS / ARS GRAND EST**

Les périodes printanières et estivales s'accompagnent très fréquemment de signalements pouvant être liés à des proliférations importantes de chenilles processionnaires du chêne, urticantes, présentes dans les forêts, parcs et jardins. La région Grand Est est chaque année particulièrement touchée par ce phénomène.

La chenille processionnaire du chêne est spécifique du chêne. S'il est constaté des chenilles sur des arbres qui ne sont pas des chênes sur la période qui s'étend du mois d'avril au mois de juin, ce sont d'autres chenilles, qui peuvent être inoffensives.

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

1. L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher ;
2. Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles ;
3. Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
4. Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade ;
5. En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés :

1. Ne pas faire sécher en extérieur les masques de protection respiratoire utilisés dans le cadre de l'épidémie de COVID 19 ;
2. Ne pas sécher le linge dehors surtout par temps venteux ;
3. Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin ;
4. Prendre garde en tondant la pelouse ;
5. Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance, les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
6. Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
7. En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

L'exposition aux poils urticants des chenilles s'accompagnent de symptômes (éruptions cutanées démangeaisons, conjonctivites, toux irritatives, etc.) qui sont dans la majorité des cas peu sévères. En cas d'apparition de signes sévères ou de symptômes tels que malaises, vertiges, vomissements, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.

Quelques conseils concernant la lutte :

- Recours à la lance à eau ou au nettoyeur haute pression : cette technique permet de noyer les nids et de les faire tomber, l'eau alourdissant les poils et les empêchant de voler. Ainsi, il est possible de les ramasser dans une atmosphère humide, en veillant à porter les équipements de protection individuelle adéquats (gants, lunettes de protection, combinaison jetable, bottes, masque de protection respiratoire, etc.) avant de les incinérer en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter que les poils ne se dispersent lors de la combustion (par exemple dans des foyers fermés, etc.) ;
- Un traitement biologique larvicide existe (insecticide biologique à base de *Bacillus Thuringiensis* ssp. *Kurstaki* autorisé en tant que produit phytosanitaire à visée de protection des végétaux). Seul un professionnel disposant d'un certificat d'aptitude dédié peut réaliser ce traitement. En outre, sa mise en œuvre n'est possible que pour une application par voie terrestre pendant les premiers stades larvaires du cycle de vie des chenilles ;
- Les mesures de lutte alternatives comme l'installation de pièges à phéromones afin de créer une confusion sexuelle ou l'installation de nichoirs à prédateurs n'ont pour le moment pas démontré d'efficacité probante en ce qui concerne la lutte contre les chenilles processionnaires du chêne.


<https://www.grand-est.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-0>



- **RENTÉE SCOLAIRE 2021 – 2022 : Inscriptions en école Maternelle**

Les inscriptions en école maternelle (Michaël Pellegrini et 4 Vents) se dérouleront du 18/01 au 23/04/2021 en Mairie.

Renseignements et inscriptions à l'accueil de la Mairie :

 03 82 26 06 26

 n.mouffok@mairie-herserange.fr

RENTREE SCOLAIRE 2021 – 2022

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu

*en Mairie au Service Accueil
du 18 janvier 2021 au 23 avril 2021*

<i>Ecole Maternelle M.Pellegrini : enfants nés en 2016 – 2017 - 2018</i>	<i>Ecole Maternelle des 4 enfants nés en 2016 – 2018 - et avant le 31.08 (sous réserve de places disponibles)</i>
--	---

Pour l'inscription veuillez-vous munir

Du livret de famille ou acte de naissance de l'

Du carnet de santé de l'enfant

Une photo actuelle de l'enfant

De la carte d'identité de l'enfant

D'une facture



- **BALADE CHOCOLATEE**

La municipalité, le FLACH et Inten'Cit  Grand Longwy ont donn s rendez-vous aux enfants ce dimanche 4 avril sur la Place Victor Zaffagni et dans les rues de la Ville pour une Balade Chocolat e.

Une balade tr s appr ci e par les petits et les grands








- CITYALL



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

 Alertes notification

 Actualités

 Événements

 Travaux



Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville



Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante
mairieherseange@wanadoo.fr et une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



www.mairie-herserange.fr